



Pleudihen

Village



21/04/2023 n°2191

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Ce mercredi 19 avril 2023, nous avons reçu la visite du jury du Conseil national des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) pour le renouvellement de notre 4e Fleur. Celle-ci récompense à l'échelon national les communes menant une politique volontariste en matière de fleurissement et d'embellissement. L'une des exigences du jury est la présentation d'un plan de gestion différenciée.

Depuis les années 2000, notre commune développe une gestion différenciée de son centre bourg, de ses villages et milieux ruraux. Ces pratiques permettent d'offrir un cadre de vie de qualité tout en limitant les coûts (achats de plantes, consommation d'énergie, matériel et frais de personnel), une gestion durable qui contribue à favoriser la biodiversité de la Vallée de la Rance.

Ainsi, un plan de gestion différenciée a été mis en place par notre équipe technique menée par Sébastien BOUCHER. Ce plan distingue 4 types d'espaces :

- **Les espaces très soignés** : situés à des endroits stratégiques, ces espaces nécessitent un entretien strict et régulier. Très fréquentés, ils mettent en valeur la commune. On y trouve un fleurissement raisonné et des espèces horticoles qui égayent par leurs fleurs, feuillages, écorces. Ces espaces se trouvent aux entrées et en coeur de bourg, et à Mordreuc.
- **Les espaces secondaires** : ces espaces sont plus entretenus pour leur usage que pour l'intérêt ornemental. On retrouve les espaces verts peu utilisés. La nature reste maîtrisée, mais le travail des agents est moins visible. On y privilégie des végétaux adaptés afin de limiter les actions d'entretien.
- **Les espaces tertiaires** : cela concerne essentiellement les liaisons rurales (route, bas-côtés, fossés...) et les petits hameaux. L'entretien y est fortement réduit afin de favoriser la faune et la flore. Il vise surtout à délimiter l'espace public de l'espace privé et à assurer la sécurité des riverains et usagers.
- **Les espaces d'entretien naturel** : dans ces espaces, la nature est prioritaire. L'entretien se limite aux actions indispensables (bordures de chemins, sécurité, délimitation de zones à espèces sensibles...) toujours en prenant en compte l'impact sur la biodiversité.

Ce plan découle d'une réflexion en fonction de l'emplacement (situation, fréquentation, usages) et des aménagements (ou pas) qui ont été réalisés. Certaines pratiques d'entretien sont systématiques : le fauchage tardif des talus jusqu'aux entrées du bourg, la tonte des pelouses limitée toutes les deux semaines en centre bourg et toutes les trois semaines en zones secondaires.

Ce plan de gestion est allié à différentes techniques d'entretien adaptées en fonction de la végétation qui se caractérisent notamment par l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires (qui a permis l'obtention du label « Zéro Phyto » depuis 2020).

Par ailleurs, depuis 2022, la Commune gère localement ses déchets verts grâce à plusieurs approches : réduction des volumes produits, réalisation de haies sèches et production de paillage et de compost. Pour cela, la Commune s'est équipée d'un broyeur afin de gérer ses déchets verts et de produire son propre paillage. Désormais, tous les paillages de massifs sont réalisés à partir du recyclage des végétaux communaux.

Enfin, il convient de rappeler que la municipalité est attachée à réduire sa consommation en eau ce qui explique :

- Une dominance d'arbustes et vivaces peu gourmands en eau
- Un paillage systématique des massifs pour conserver la fraîcheur
- Une hauteur de tonte adaptée (7/8 cm) permettant une meilleure résistance
- L'arrosage automatique pour certaines compositions d'annuelles

L'eau utilisée pour l'arrosage manuel est puisée dans l'ancienne réserve incendie approvisionnée par les eaux de gouttières de l'église. Ce réservoir de 250 m3 garantit l'autosuffisance.

- ➔ Prochainement, vous pourrez retrouver ce plan de gestion différenciée sur le site Internet de la Commune.



Cérémonie
Dimanche 30 avril
à 11h45

À la stèle Louis Sellin
(derrière la mairie)

Hommage aux victimes et héros de
la Déportation.



MARCHÉ

tous les MARDIS

de 9h à 13h place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie,
galettes-crêpes, boucherie-charcuterie,
crèmerie, fleurs, plantes

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous
02.96.88.20.55

HORAIRE MODIFIÉ

Mardi 25/04 9h-12h30
Mercredi 26/04 9h-12h30
Jeudi 27/04 **FERME**
Samedi 29/04 9h-12h30

jusqu'au
29
avril

Exposition

« Plantes et plumes »
BRIGITTE MAUVALENT

PERMANENCE : MER. 26/04, 11H

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 18
Médecin : 15. Pharmacie : 3237
Sage-femme ☎ 09.84.45.25.37
Cabinet infirmier ☎ 02.96.88.28.57
Assistante sociale : RDV au
02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires »
☎ 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance
☎ 02.99.88.08.80
Conciliateur de justice :
permanence en mairie chaque 1er
mardi du mois. Prendre rdv auprès
de la mairie (☎ 02.96.83.20.20)
Taxi LEMOINE ☎ 06.08.54.09.22

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).

Dans les villages : mardi 25/04
Dans le bourg : tous les mardis





STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

VEN. 21/04. Foot loisir : Pleudihen reçoit Vildé à 21h.

SAMEDI 22 AVRIL. Pôle féminin. U8, U11, U12, U13, U15-U18 : repos. Pôle masculin. de U6 à U13 : plateaux ou matches ou entraînements ou repos. U14, U15, U16 : U18 : repos.

DIMANCHE 23 AVRIL. Seniors A : Pleudihen reçoit Betton à 15h30. Seniors B : Pleudihen va à Saint-Malo à 15h30. Seniors C : Pleudihen va à Evran à 15h30.

Déchets : installation de colonnes semi-enterrées Centre-bourg - Square du Verger

Afin d'optimiser la gestion des déchets, Dinan Agglomération œuvre pour la mise en place de points d'apport volontaire. Ce dispositif durable et simple permet à chacun de préserver son cadre de vie.

Pour répondre à une problématique de salubrité publique, et éviter les pollutions visuelles en coeur de bourg, **trois colonnes semi-enterrées sont mises en place le long du restaurant scolaire (ordures ménagères, emballages et papiers, verre).**

Quels changements pour les riverains ?

Un nouveau système de collecte à partir du 1^{er} mai

Les riverains concernés par le périmètre desservi par ces colonnes ont récemment reçu un courrier les informant des modalités de ce changement. Pour toutes informations, vous pouvez contacter le service réduction et collecte des déchets au **02 96 87 72 72.**



CLUB DES LOISIRS : JOURNÉE VOYAGE Mardi 27 juin 2023

Le Club des Loisirs propose le 27 juin une journée à Cholet (musée de la Mode) et au Parc Oriental de Maulévrier (plus grand jardin japonais d'Europe).

Un nombre minimum d'inscrits est nécessaire pour finaliser le projet - Coût : 95€ - **S'inscrire avant le 8 mai** auprès de Mme DUFEIL au 02.96.83.24.70.

OGEC ECOLE NOTRE-DAME : SOIRÉE BROCHETTES Vendredi 12 mai 2023 – Salle des Fêtes

Les parents de l'école Notre-Dame organisent leur traditionnelle soirée "Brochettes" à partir de 20h à la Salle des Fêtes, le vendredi 12 Mai.

Menu : kir, entrée, brochettes cuites au feu de bois, pommes de terre nouvelles, fromage, salade, dessert, café.

Prix : 15€ (boisson non comprise). Menu enfant, de 6 à 12 ans : 8€, gratuit en dessous de 6 ans.

Les cartes sont en vente à l'école et auprès des responsables. Renseignements et réservations au 06 61 77 38 28.

APEL ECOLE NOTRE-DAME – SOIRÉE THÉÂTRE Samedi 13 mai à 20h30 / Dimanche 14 mai à 14h30 Salle des Fêtes

« WIFI or Not WIFI » par la Troupe Haut'en Rire de Tréguex. Tout public. Rires assurés. Tarif : adulte 7€, enfant de 6 à 12 ans 3€, gratuit pour les mains de 6 ans. Billets en vente à la boulangerie Piguel au 06.63.07.02.78, sur place, ou à l'école.

LES AMIS DU PATRIMOINE RECHERCHENT UNE OU UN CHEF DE CHŒUR

La chorale de Pleudihen fait face à une situation inédite : la cheffe de chœur et l'organiste qui l'accompagne ont cessé leur activité en l'espace de deux semaines (pour raison de santé). Nous cherchons de toute urgence à les remplacer. Si vous êtes intéressés, merci de contacter Sylvie Charieau au 06 27 59 30 02.



SOIRÉE DANSANTE ANNÉES 80

Samedi 22/04, à partir de 19h30, Salle des Fêtes
15€ le repas (apéritif + plat + dessert). Réservation au 06.20.99.43.97 ou au 09.67.45.89.11.

VENTE DE MUGUET POUR LES FILLEULS MALGACHES Lundi 1^{er} mai 2023

Les élèves de CM2 de l'école Notre-Dame seront présents dans les rues de Pleudihen et vous proposerez des brins de muguet.



ÉCOLE PRIMAIRE
NOTRE DAME
PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Le produit de la vente sert à financer le parrainage des filleuls malgaches. D'avance, merci pour votre générosité !

D'UN JARDIN À L'AUTRE : TROC PLANTES ET LIVRES Samedi 6 mai, de 14h à 17h, Jardin du Presbytère

En partenariat avec la mairie de Pleudihen, « Les Voisines » vous invitent gratuitement à un troc plantes (boutures, plants, graines, semis) et à un troc livres (roman, BD, livres pour enfants, livres de recettes, récents et en bon état).

Animations pour petits et grands, conseils de jardinage, pause gourmande éphémère, ... Venez nombreux en exposants ou en promeneurs, échanger ou offrir et surtout partager un après-midi convivial, en toute simplicité, dans ce magnifique écrin de verdure.

Renseignements (après 18h) : Isa au 06.51.48.02.84 ou Rachel au 06.33.77.47.73.



LES RÉSULTATS DU TOURNOI NATIONAL QUALIFICATIF

Le tournoi Qualificatif de l'EuroPoussins se déroulait le week-end dernier sur le terrain des sports.

Sur deux jours, 70 clubs amateurs et près de 700 enfants ont tenté de se qualifier pour intégrer la phase finale de l'EuroPoussins les 3 et 4 juin prochains.

Au cours du tournoi qualificatif FRANCE du samedi, les clubs d'Alfortville (94), Torcy (77) et Paris ACASA (75) ont décroché le précieux sésame tandis que le dimanche, le tournoi qualificatif BRETAGNE a permis de distinguer le Stade Briochin, Concarneau et Redon.

Ces 6 clubs amateurs auront donc la chance de se mesurer aux clubs pros lors de l'EuroPoussins en juin.



FERMETURE DU PONT SAINT-HUBERT Le vendredi 28 avril, de 9h à 16h30

OPÉRATION « UN MINIBUS TPMR POUR LA MAISON DE RETRAITE LA CONSOLATION »

Le CCAS lance une campagne de récolte de dons pour l'aider à réaliser l'acquisition d'un Minibus adapté PMR.

Par vos dons, vous serez solidaires de nos anciens qui résident à la Maison de Retraite, en participant à financer, avec la Commune et son CCAS, un véhicule leur permettant de se déplacer, de rompre leur isolement, de profiter d'activités hors de leur résidence...

Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% du montant du don (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Agissez concrètement en faisant un don à votre Centre Communal d'Action Social en l'envoyant ou en le déposant en Mairie de Pleudihen-sur-Rance, soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, soit en numéraire, accompagné du bulletin de don rempli par vos soins. Ce bulletin est disponible en mairie ou sur le site Internet de Pleudihen. Un reçu fiscal vous sera envoyé.